

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 6 avril 2021

Nature : **Recommandations** Propositions Présentation Avis

Sujet : Mesures en vigueur dès le 8 avril 2021

Au cours des derniers jours, la Santé publique a surveillé de près la situation qui prévalait dans les régions.

1. La situation épidémiologique

- Accélération marquée de la transmission de la COVID-19 dans la région de la Capitale-Nationale, en Outaouais et en Chaudière-Appalaches;
- Contribution notable d'événements de super transmission et de transmission associée à la pratique de sports et de loisirs en groupe;
- Proportion de variants qui dépasse 80% dans ces régions et qui a augmenté plus rapidement en dehors de la grande région de Montréal;
- Risque d'accélération exponentielle similaire demeure présent dans toutes les régions au cours des prochaines semaines.

2. Les hospitalisations

- Personnes hospitalisées en moyenne plus jeunes qu'au cours des vagues précédentes et augmentation de la proportion des cas qui nécessitent des soins intensifs;
- Pas de débordement de capacité hospitalière actuellement, mais risque présent;
- Situation particulièrement fragile dans certaines régions, comme l'Outaouais, à cause des capacités locales comparativement limitées.

3. La situation particulière dans les écoles et l'alternance au secondaire

- Augmentation des éclosions observées en milieu scolaire, particulièrement dans les régions plus touchées; plusieurs situations de transmission rapportées par les régions concernent des activités entourant l'école.
- Du côté ministère de l'Éducation (MÉQ), on rapporte une vive inquiétude sur le terrain et une résistance de certains milieux en lien avec la fin de l'alternance au secondaire dans les zones rouges; on considère que le risque de nuire au bon fonctionnement des écoles et à la capacité de les maintenir ouvertes est plus important à ce stade que celui d'un effet négatif de l'alternance sur la réussite scolaire de certains jeunes.

4. Recommandations

La progression des variants, l'accélération rapide observée dans certaines régions, l'ampleur de la 3^e vague en Ontario et la capacité hospitalière fragilisée commandent une grande prudence et le maintien de mesures permettant un contrôle serré dans la province. L'adhésion de la population aux mesures sanitaires demeure le facteur le plus important pour contrer la propagation du virus. Un resserrement des mesures des paliers rouges et orange constituera un signal clair pour la population en ce sens.

De plus, dans les zones où on observe une accélération rapide de la transmission, la mise en place temporaire de mesures spéciales d'urgence, pour une période de 10 à 14 jours, répétable au besoin, devrait permettre de renverser la tendance et de reprendre le contrôle sur la transmission. Lorsque celle-ci sera suffisamment maîtrisée, un retour des zones touchées au palier rouge pourra être envisagé. Au besoin, certaines mesures spéciales d'urgence pourraient aussi être resserrées. Cette approche ciblée, tant qu'elle demeure possible, est à privilégier afin de limiter les impacts collatéraux.

La perspective demeure de garder le contrôle sur la transmission et protéger dans la mesure de possible le fonctionnement des écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire, moment où la majorité des Québécois auront reçu au moins une dose de vaccin.

Ainsi, considérant :

- la situation épidémiologique qui prévaut dans les régions;
- la croissance et la transmissibilité des variants;
- la pression sur le système de santé, les capacités hospitalières et les effectifs;
- l'importance de protéger la réussite scolaire et la santé mentale des jeunes fréquentant l'école;

Nous recommandons :

1. De maintenir les mesures spéciales d'urgence dans les zones affectées (Communauté urbaine du Québec, Gatineau, MRC des Collines).
2. D'appliquer les mesures spéciales d'urgence aux MRC suivantes en Chaudière-Appalaches, soit : Beauce-Sartigan; Bellechasse; Les Etchemins; La Nouvelle-Beauce; Robert-Cliche.
3. De resserrer les mesures en vigueur dans les régions au palier rouge et orange, tel que détaillé dans le tableau suivant.

Paliers rouges et orange révisés

Secteur	ROUGE RÉVISÉ	Mesures d'urgence	ORANGE RÉVISÉ
Couvre-feu	21 h 30 - 5 h	20 h - 5 h	21 h 30 - 5 h
Rassemblements dans les domiciles privés	Interdits <ul style="list-style-type: none"> Sauf pour service ou soutien Une personne seule, avec ses enfants, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable. 	<i>Idem rouge</i>	Interdits <ul style="list-style-type: none"> Sauf pour service ou soutien Une personne seule, avec ses enfants, peut se joindre à une autre adresse et former un groupe stable.
Activités privées de nature événementielle ou sociale dans une salle louée ou un lieu public intérieur	Interdites	<i>Idem rouge</i>	Interdites
Funérailles	Maximum 25 personnes	<i>Idem rouge</i>	Maximum 25 personnes
Lieux de culte	Maximum 25 personnes <ul style="list-style-type: none"> Sauf funérailles à 25 Distance de 2 m entre personnes ne résidant pas ensemble et masque de procédure 	<i>Idem rouge</i>	Maximum 100 personnes <ul style="list-style-type: none"> Sauf funérailles et mariages à 25 Distance de 2 m entre personnes ne résidant pas ensemble et masque de procédure
Restaurants	Fermés <ul style="list-style-type: none"> Sauf pour livraison et service à l'auto ou mets à emporter 	<i>Idem rouge</i>	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de changer de table pour la durée de la présence au restaurant 2 adultes d'adresses différentes par table avec leurs enfants mineurs OU occupants d'une même résidence privée Réservation/registre avec coordonnées Pas de vente d'alcool sans nourriture Pas de spectacle durant les repas (avant ou après avec application des règles pour salles de spectacles)
Bars et discothèque Micro-brasseries et distilleries Casinos et maisons de jeux	Fermés	<i>Idem rouge</i>	Fermés
Musées	Ouverts	Fermés	Ouverts

Coronavirus (COVID-19)


Secteur	ROUGE RÉVISÉ	Mesures d'urgence	ORANGE RÉVISÉ
Cinémas	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles 2 m entre personnes qui ne résident pas à la même adresse 250 personnes maximum par salle 	Fermés	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence 2 m entre personnes qui ne résident pas à la même adresse 250 personnes maximum par salle
Auditoires et audiences (salles de spectacle)	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Pas d'offre alimentaire ni de consommation dans les salles 2 m entre personnes qui ne résident pas à la même adresse 250 personnes maximum par salle 	Fermés	Ouverts <ul style="list-style-type: none"> Masque de procédure obligatoire Spectateurs doivent rester assis Consommation possible de nourriture ou boisson : retrait temporaire du masque et silence 2 m entre personnes qui ne résident pas à la même adresse 250 personnes maximum par salle
Bibliothèques	Accès à tous	Accès au comptoir de prêt et aux étudiants	Accès à tous
Sports et loisirs	Extérieur <ul style="list-style-type: none"> Activités sans contact* Occupants d'une même résidence privée OU groupe de 8 personnes maximum avec port du couvre-visage obligatoire, sauf si personnes demeurent assises à 2 m Ajout d'un instructeur possible 	Extérieur <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures demeurent ouvertes Activités limités aux occupants d'une même résidence privée seulement, sauf personnes qui résident seules Piscines extérieures des établissements hôteliers et spas fermés 	Extérieur <ul style="list-style-type: none"> Activités sans contact* Occupants d'une même résidence privée OU groupe de 12 personnes maximum avec port du couvre-visage obligatoire, sauf si personnes demeurent assises à 2 m Ajout d'un instructeur possible
	Intérieur <ul style="list-style-type: none"> Lieux publics intérieurs fermés Sauf piscines, patinoires et lieux pour tennis/badminton Supervision du lieu obligatoire Activités sans contact* Seul, en dyade ou occupants d'une même résidence Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis Capacité d'accueil restreinte*** Port du couvre-visage obligatoire en tout temps dans les arénes (patinoires) Salles d'entraînement (gyms) fermées 	Intérieur <ul style="list-style-type: none"> Interdits Tous les lieux intérieurs, incluant gyms, sont fermés 	Intérieur <ul style="list-style-type: none"> Permis dans tous les lieux publics ouverts Activités sans contact* Seul, en dyade, ou occupants d'une même résidence seulement Cours individuels ou aux occupants d'une même adresse permis Capacité d'accueil restreinte Registre obligatoire et port du couvre-visage en tout temps dans les salles d'entraînement (gyms) Port du couvre-visage en tout temps dans les arénes (patinoires)

Coronavirus (COVID-19)

Secteur	ROUGE RÉVISÉ	Mesures d'urgence	ORANGE RÉVISÉ
Activités et lieux particuliers	<p>Activités suspendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques - Auberges de jeunesse <p>Lieux fermés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature. 	Statu quo	<p>Activités suspendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arcades et activités intérieures des sites thématiques, centres et parcs d'attraction, centres d'amusement, centres récréatifs et parcs aquatiques - Auberges de jeunesse <p>Lieux fermés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature
Télétravail	Télétravail obligatoire pour tous	Obligatoire, sauf pour les services prioritaires	Télétravail obligatoire pour tous
Commerces de détail non essentiels et soins personnels	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restrictions de capacité • Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage <p>Spas</p> <p>Réservation et registre obligatoire, respect du 2 m</p> <p>Zones intérieures fermées (sauf bassins d'eau et soins personnels)</p>	<p>Fermés</p> <p>Sauf pour livraison et cueillette à la porte</p> <p>Grandes surfaces – vente de produits essentiels seulement</p> <p>Spas fermés</p>	<p>Ouverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restrictions de capacité • Centres commerciaux : supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage <p>Spas ouverts</p> <p>Réservation et registre obligatoire, respect du 2 m</p>
Déplacements interrégionaux	<p>Interdits vers une région jaune/verte</p> <p>Non recommandés vers autres régions</p>	Interdit de quitter la zone sauf en cas d'absolue nécessité	<p>Interdits vers une région jaune/verte</p> <p>Non recommandés vers autres régions</p>
Services de garde	Ouverts	Services de garde scolaire pour travailleurs essentiels seulement	Ouverts
Écoles préscolaires, primaires et secondaires	<p>Primaire et secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure en tout temps (sauf à l'extérieur pour primaire) • Retour de l'alternance de la présence en classe pour les secondaires 3, 4 et 5 	Enseignement à distance seulement	<p>Primaire et secondaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masque de procédure en tout temps (sauf à l'extérieur pour primaire)
	Parascolaire interdit	Parascolaire interdit	Parascolaire en groupes-classes seulement
Collégial et universitaire	<p>Enseignement à distance</p> <p>Sauf recherche, laboratoires, stages et activités qui doivent absolument être en présentiel</p>	<p>Enseignement à distance</p> <p>Sauf recherche, laboratoires, stages et activités qui doivent absolument être en présentiel</p>	<p>Retour de certains groupes en présentiel</p> <p>Activités en groupes de 6</p> <p>Services aux étudiants en présentiel</p>

Coronavirus (COVID-19)

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature : 

N/Réf. : 21-SP-00306-09